Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20260624-CM260707-DE

COMMUNE DE CORSEUL
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT-QUATRE JUIN A 19 HEURES 45
Le Conseil Municipal de la Commune de CORSEUL dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain JAN, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2026

En exercice : 19 **Présents : 17** **Votants : 18**

Voté à 17 voix POUR, 1 ABSTENTION

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Alain JAN, maire.

Présents :

JAN Alain, BERNARD Philippe, LUCAS Eliane, PORCHER Emeric, LE LABOURIER Yolande, ROUILLÉ Joëlle, GUGUEN Jacques, RICHTER Stéphane, HAMONIC Anne-Gaëlle, BRILLET Emilie, CHENU Moran, BONENFANT Julien, LEGRAND Stéphane, GUILLEMOT Lisa, MIUS François, PELLERIN Anthony, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Absente excusée avec pouvoir : CHOTARD-JUBIN Christelle (pouvoir RICHTER Stéphane)
Absente excusée : GUINARD DOUARD Edith

Secrétaires de séance : BRILLET Emilie, LEMARCHAND PERROQUIN Solène.

Le quorum a été constaté.

DELIBERATION N° CM/26-0707
OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SURFACE EN CENTRE BOURG SUITE AUX TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PAR DINAN AGGLOMERATION ET SUR LES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES PAR LA COMMUNE

Le maire fait référence à la délibération n° CM/26-0706 concernant les travaux communs DINAN AGGLOMERATION / COMMUNE sur les réseaux d'assainissement et sur les réseaux d'eaux pluviales en centre bourg.

Il précise qu'à la suite de ces travaux, des travaux d'aménagement de surface dans le centre bourg seront nécessaires.

Il suggère de recruter, lorsque le moment sera venu, un bureau d'études afin de mener une réflexion sur l'aménagement en vue d'améliorer les mobilités, auquel le Département devra être associé puisqu'il s'agit d'une portion de la RD794.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir émettre son avis sur les points ci-dessus exposés.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212200489-20260624-CM260707-DE

Après délibération, le conseil municipal :

- Valide la nécessité des travaux d'aménagement de surface en centre bourg suite aux travaux sur les réseaux d'assainissement par Dinan Agglomération et sur les réseaux d'eaux pluviales par la commune
- Autorise le maire à lancer les formalités nécessaires pour le recrutement d'un bureau d'études
- Dit que les crédits sont prévus au budget
- Autorise le maire à faire toute démarche et signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Alain JAN, Maire.

MAIRIE DE CORSEUL
22130 (Côtes-d'Armor)

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.